



Comité Social d'Administration local du 12 mai 2023



Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 30. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert, et le secrétariat-adjoint par la C G T DDFiP Pas-de-Calais.



Ordre du Jour ...

- Point 1 :** Approbation des PV des CSAL des 10 janvier, 17 janvier et 26 janvier 2023
- Point 2 :** Mise en place des SGC et présentation du bilan 2022 des CDL
- Point 3 :** Dispositif et bilan des campagnes déclaratives et des avis IR
- Point 4 :** Budget – Opérations immobilières : bilan 2022 et prévisions 2023
- Point 5 :** Bilan des entretiens professionnels 2022
- Point 6 :** Bilan 2022 de formation professionnelle et plan prévisionnel de formation 2023
- Point 7 :** Questions diverses



Organisations Syndicales participant à ce C S A L

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 en Comité Social d'Administration Local:

- Frédérique Monchy, Titulaire, S I P de Lens
- David Kaczmarek, Suppléant, E D R 62
- Elie Maille, Experte, S I E de Lens



Point 1 :

Approbation des P V des C S A L des 10 janvier, 17 janvier et 26 janvier 2023

Les procès-verbaux des C S A L de janvier 2023 ont été approuvés par l'ensemble de nos organisations syndicales.



Point 2 :

Mise en place des S G C et présentation du bilan 2022 des C D L

Mise en place des Services de Gestion Comptable

Suite à la fermeture d'un très grand nombre de trésoreries chargées de la gestion des collectivités locales, la direction a donc mis en place progressive ses fameux SGC dans le département du Pas-de-Calais.

Des entretiens ont été fait avec les postes plusieurs mois après leur création afin d'obtenir de leur part un retour d'expérience.

S G C	Date de création	Date de l'entretien
Hénin-Beaumont	1 ^{er} janvier 2021	5 mai 2022
Lillers	1 ^{er} janvier 2021	17 mai 2022
Lens	1 ^{er} janvier 2021	4 mai 2022
Béthune	1 ^{er} septembre 2021	14 juin 2022
Bruay	1 ^{er} septembre 2021	17 juin 2022
Bapaume	1 ^{er} janvier 2022	13 mai 2022
Arras	1 ^{er} janvier 2022	14 décembre 2022

Selon notre DDFiP, les modes d'organisation des SGC sont issues du groupe de travail préalable à leur création et qui préconisait de créer 3 pôles : recettes - dépenses - comptabilité. Au final, elle estime (et c'est son choix à elle !!) que l'organisation retenue dépend avant toutes choses du nombre de cadres A implantés dans chaque poste. Aussi, il convient de distinguer les SGC en fonction de leur taille ...

Il est très important de souligner que des spécificités locales peuvent aussi avoir un impact sur l'organisation des postes. On citera par exemple une antenne spécialisée en EPS (St Venant), une régie d'eau de taille significative (Béthune) ou une structure spécifique (le CDG pour le SGC de Bruay)

La direction nous a informé que lors de la création de chaque SGC, il a été nécessaire de revoir les pratiques entre les agents issus de trésoreries différentes. En effet , les méthodes de travail se sont révélées très souvent différentes, avec une polyvalence souvent marquée dans les plus petits postes qui ont rejoint le siège du SGC, ce qui a pu être source de tensions entre agent(e)s. Les premiers mois sont donc mis à profit pour faire en sorte que tous les agents s'inscrivent dans une méthode de travail unifiée. Cette période d'appropriation peut être longue...

Les relations avec les ordonnateurs ont parfois pu être difficiles lors de la mise en place du service, notamment sur les points suivants, certains relevant d'éléments objectifs, d'autres ayant trait au fonctionnement interne du poste :

- L'harmonisation des calendriers de la paye
- Les règles portant sur l'imputation budgétaire (hausse des rejets, en raison de pratiques antérieures parfois plus « laxistes » dans certains postes)
- La transmission des pièces justificatives
- Les modalités de contact du service : le mail a été privilégié au détriment du téléphone
- Le délai de réponse plus important (réactivité moindre par mail que par téléphone)
- La perte d'un interlocuteur dédié à la commune au profit d'une organisation par thématique (recettes/dépenses).

Bilan des Conseillers aux Décideurs Locaux

La direction nous a informé que l'année 2022 a été marquée par la montée en puissance de son réseau des conseillers aux décideurs locaux dans le département. 8 CDL étaient en poste au 1er janvier, et 2 autres ont été nommés aux mois de mars et de mai 2022 (pour mémoire le réseau des CDL est passé à 16 au 1er janvier 2023, sur un total final de 22 attendu au 1er septembre 2023)

Lors de leur prise de fonction, les CDL établissent un agenda de RDV avec l'ensemble des collectivités de leur ressort territorial ainsi qu'avec le sous-préfet.

Au total, près de 50 % de ces actions sont afférentes à des envois de documentation et de renseignements. 25 % sont liées à des études et expertises, 15 % à des restitutions (CHD, DVFF,IPC) et 10 % des rencontres individuelles ou participations à des réunions ou conseils.

Le nombre d'actions et les sujets		
Domaine	Répartition des actions	
Conseil budgétaire et comptable	2.343	41,30 %
Conseil économique et patrimonial	195	3,43 %
Conseil en matière de dépenses	809	14,23 %
Conseil en matière de recettes	261	4,59 %
Conseil en réingénierie des processus	154	2,71 %
Conseil financier	355	6,24 %
Conseil fiscal	422	7,42 %
Relations publiques	1.141	20,08 %
Total	5.680	100,00 %

Concernant l'opinion des collectivités locales sur les CDL, la direction nous indique que la note moyenne de satisfaction générale sur les prestations de conseil délivrées par le CDL est fixée à 4,47 (note sur 5). Il s'ensuit un CL 29 (nombre de communes ayant donné la note de 4 ou 5) pour le département de 92 %, à mettre en perspective avec les 88,26 % du résultat national. Etant précisé que dans les rares cas où la note attribuée est inférieure ou égale à 3, le CDL prend l'initiative d'appeler la collectivité pour échanger sur cette évaluation moins favorable. Dans la quasi-totalité des cas, il s'agit soit d'une incompréhension de l'échelle de notation, soit de l'expression d'un désaccord avec des politiques publiques, donc sans lien avec l'action effective des CDL.

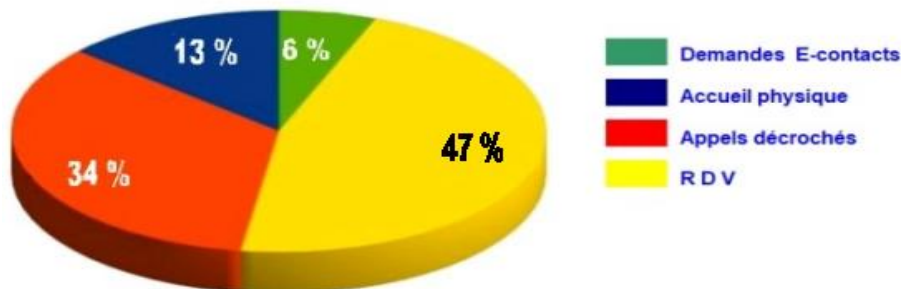


Point 3 :

Dispositif et bilan des campagnes déclaratives et des avis IR

Bilan de la campagne déclarative 2022

Points d'entrée
des usagers



Selon les éléments fournis par la DDFIP 62, la campagne déclarative 2022 sur les revenus 2021 (7 avril au 8 juin) a été marquée par une hausse de l'accueil physique (+23% par rapport à la campagne 2021) et par une incitation forte à l'accueil sur rendez-vous. Conformément à la note départementale du 4 avril 2022, l'accueil physique en box était réservé aux usagers sur rendez-vous tandis que l'accueil d'orientation permettait la prise en charge des usagers venus sans rendez-vous. Le téléphone demeure le canal privilégié des usagers.



Le nombre de rendez-vous (téléphoniques et physiques) a augmenté de plus de 8 % pour atteindre 7 341 rendez-vous honorés par les SIP. Au sein des points de contact, 312 rendez-vous se sont tenus physiquement dont 64 % dans les permanences en mairie. Dans la moitié des points de contact, moins de 10 rendez-vous ont été recensés pendant la campagne.

Malgré l'augmentation du nombre de rendez-vous, il est constaté une diminution de 12 % des contre-appels ayant permis d'annuler les rendez-vous. Les services sont confrontés à des usagers qui ne répondent pas lors du premier contre-appel (crainte du démarchage téléphonique) ou qui souhaitent tout de même se déplacer.

Compte tenu du retard pris dans l'envoi des déclarations de revenus préremplies aux usagers, la date limite de dépôt de ces dernières a été repoussée au 31 mai 2022, au lieu du 19 mai, et repoussée au 8 juin pour les déclarations papier déposées par les intermédiaires (experts comptables ou avocats fiscalistes)

Par ailleurs, dans le contexte de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2023 et afin de préparer la mise en œuvre du service « Gérer mes biens immobiliers », il a été rappelé l'absolue nécessité de poursuivre les travaux de mise à jour de la TH sur la totalité des locaux. À cet effet, une note départementale a été publiée le 12 mai 2022 fixant aux services des priorités relatives au traitement des listes de mise à jour TH, afin de faciliter le pilotage des travaux par les équipes locales, tout en rappelant le sens à donner à ces travaux, souvent perçue comme fastidieux.

Enfin, la campagne 2022 a été marquée par une augmentation sensible des tentatives de fraude par usurpation d'identité notamment. Durant la campagne, la centrale a détecté 40 suspicions de piratage pour le département à partir des adresses IP. Les SIP se sont ainsi rapprochés des usagers pour une sécurisation de leur espace. Pour tous ces dossiers, la tentative de fraude a échoué. Étant encore précisé que les piratages de compte proviennent massivement de France Connect. En parallèle, 20 déclarations ont pu être annulées dans ILIAD ou GestPart avant taxation, notamment par le biais des listes de contrôles.

Bilan de la campagne des avis 2022

L'accueil physique de la campagne des avis s'inscrit, pour la troisième année consécutive, dans une tendance à la baisse. Du 26 juillet au 16 décembre 2022, les flux d'accueil physique ont diminué de plus de 16 % par rapport à la précédente campagne. Étant donné les dysfonctionnements de certains gestionnaires de file d'attente dans les services, les chiffres permettent uniquement de dégager des tendances et non de mesurer les flux très précisément.

Les rendez-vous pris par les usagers ont augmenté de 19 % par rapport à la même période de l'année dernière. Il est toutefois constaté de fortes disparités dans le nombre de rendez-vous effectués entre certains sites comparables en nombre de foyers fiscaux. Les contre-appels ayant permis d'annuler des rendez-vous ont augmenté de près de 55 %.

Cette année, les cellules foncières ont été très sollicitées par l'accueil primaire pour assurer l'accueil relatif à la taxe foncière. L'éclatement « technique » des locaux (distinction des dépendances, pour une meilleure information dans GMBI) et l'accès à l'espace GMBI ont suscité de nombreux questionnements. Du fait de la suppression de la taxe d'habitation principale pour bon nombre d'usagers, de l'exonération supplémentaire de la THP pour les autres usagers et de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public, certains travaux de gestion ont diminué (demandes de délai de paiement, nombre de contentieux, gracieux).



Point 4 :

Budget – Opérations immobilières :

bilan 2022 et prévisions 2023

Gestion budgétaire: Bilan 2022

La DDFIP du Pas-de-Calais a reçu 5 699 811€ en AE et 6 264 452 € en CP au titre de sa dotation globale de fonctionnement en 2022 qui se décompose comme ci-contre:

	AE 2022	CP 2022
Dotation globale de fonctionnement de premier niveau (titre 3)	4.925.091	4 925 091
Variation complémentaire d'AE (marchés pluriannuels et baux)	-921.171	0
Dotation globale de fonctionnement de deuxième niveau	360 370	360 370
Dotation de 3ème niveau, abondements complémentaires et refacturations diverses	166 798	289 428
Crédits RH2C	127 330	127 330
Crédits SPIB2C	1 041 393	562 233
TOTAL	5 699 811	6 264 452

Ci-dessous, voici quelques dépenses significatives :

Travaux et entretiens

- Remplacement Gaine VMC Montreuil 1.855 €
- Réparation de toiture de Boulogne suite tempête: 14 000 €
- Réparation portes automatiques et portail dont remplacement des 2 portails coulissant à Diderot 38 000 €

La dépense informatique s'est élevée à 80.000 € : entre autres 200 écrans et 50 portables

Mobilier : 200 fauteuils pour 77.157 € et le mobilier du PNCD de Béthune pour un montant de 62.400 €

Les frais de déplacement pour un montant de 1.060.461 €

Travaux Divers :

- Travaux d'aménagement CDFIP Boulogne Sur Mer : 96.000 €
- Travaux réaménagement CDFIP Montreuil : 119.697 €
- Travaux réaménagement CDFIP Calais : 106.777 €
- Installation du P N C D : 48.295 €
- Désembouage Boulogne, Calais et Béthune 60.000 € -
- Travaux remise à niveau des systèmes de régulation de chauffage : 52.000 €

Les crédits alloués au titre du Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents s'élèvent à 167.912 €.

Budget prévisionnel 2023

Au niveau national, chaque direction est associée à une UO (unité opérationnelle) locale du BOP central. Chaque Responsable d'UO se voit notifier une estimation de sa prévision de dépenses de masse salariale pour 2022. Cette prévision est réalisée à partir des dépenses constatées en 2021 après déduction de la réserve de précaution de 0.5 %. Pour information le montant initial de l'UO titre 2 de la DDFIP s'élève à 75 507 000 €. Ces crédits représentent environ 80 % des dépenses de personnel estimées pour 2022. À la fin du troisième trimestre, une mise à disposition complémentaire de crédits sera effectuée afin de couvrir les dépenses d'octobre et de novembre 2022.

Dans ce cadre, la dotation globalisée prévisionnelle de la DDFIP du Pas- de-Calais s'élève à 4.182.528 € en AE et 4.994.433 € en CP.

Pour 2023, les dépenses « courantes » suivantes sont prévues :

- Travaux d'entretien courant : 300.000 €
- Travaux NRP Calais (création SGC, salle modulable, traitement des sols) : 185.000 €
- Prestations de nettoyage/surveillance/traitement des déchets : 713.780 €
- Frais de mission (frais de déplacement hors frais de stage ex. EDR, réunions...) : 703.000 €
- Achat de matériels informatiques: 300 écrans devront être renouvelés pour environ : 60000 €
- Achat de mobiliers: 42 000 € pour renouvellement des tables et chaises des salles de réunion
- Dépenses de fournitures et produits d'entretien : 50.000 € Le ratio «papier, fournitures de bureau et produits d'entretien » 2022 est calculé pour une dotation de 79 € par agent. Ce ratio reste identique aux années précédentes mais un réajustement pourra être envisagé pour tenir compte de l'augmentation du coût du papier et des fournitures de bureau. Il a été établi sur la base des emplois implantés au 31/12/2022.
- Renouvellement des mopieurs : Le déploiement des mopieurs dans le cadre du nouveau marché SOLIMP4 avec RICOH est prévu début juin 2023.

Programme Immobilier pour 2023	Crédits 2023
Maintenances et contrôles réglementaires	74.948 €
Remplacement SSI Boulogne Sur Mer	34.453 €
Remplacement fenêtres Menuiserie Alu. Hénin-Beaumont	24.701 €
Mise en sécurité Façades Paierie Départementale	8.997 €
Travaux d'aménagement intérieur du CDFIP de Boulogne Sur Mer	145.000 €
Travaux d'aménagement intérieur du CDFIP d'Arras Ludovic Montuelle	200.000 €
Création du SGC et la réinstallation du SIP de Saint-Pol	90.000 €



Point 5 :

Bilan des entretiens professionnels 2022

Les entretiens professionnels se sont déroulés du 27 janvier au 21 mars 2022. Cinq Autorités Hiérarchiques ont été désignées à la DDFIP du Pas-de-Calais :

- Mme Isabelle ORTIZ, AGFIP, Directrice du Pôle État, Stratégie et Ressources
- M. Hubert GIRARD, AGFIP, Directeur du Pôle Missions fiscales et Secteur Public Local
- Mme Isabelle JOUINOT, AFIP, Adjointe de la Directrice du Pôle ESR
- Mme Marie-Pierre LE FLAIO, AFIP, Adjointe du Directeur du Pôle Missions Fiscales et SPL
- M. Jean-Luc TOFFEL, AFIP, Responsable de la Mission Audit et Maîtrise des Risques

Le nombre d'agent(e)s évalué(e)s en 2022 (hors A+ et hors entretiens prospectifs) à la DDFIP du Pas-de-Calais est de 1.188.

Grade	Nombre d'agent(e)s évalué(e)s	%age d'agent(e)s
Inspecteur	204	17,20 %
Contrôleur	576	48,50 %
Géomètre	19	1,60 %
Agent	363	30,50 %
AST	26	2,20 %
Total	1.188	100,00 %



Pour information, il y avait 1.189 emplois en 2021, 1.236 en 2020, 1.286 en 2019 et 1.273 en 2018. Au final, nous avons perdu 85 emplois en 5 ans... soit un peu plus de 7 % de nos effectifs.

Après un recul observé depuis plusieurs années du nombre de recours hiérarchiques (5 en 2020, 9 en 2019, 12 en 2018, 37 en 2007), l'année 2021 avait été marquée par une évolution à la hausse avec 16 recours tous grades confondus. L'année 2022 a confirmé cette évolution avec un total de 21 recours hiérarchiques. Sur ces 21 recours hiérarchiques, 7 dossiers ont été portés en CAPL (6 en 2021, 1 en 2020, 1 en 2019, 6 en 2018 et 29 en 2017). Les différentes CAPL de recours se sont tenus le mardi 20 septembre 2022.

7 recours ont été examinés en CAPL selon les modalités suivantes

Grade	Nombre de recours en CAPL	Satisfaction Totale	Rejet Partiel	Rejet Total
Inspecteur	3	0	2	1
Contrôleur	3	0	2	1
Agent	1	0		1



Côté « Satisfaction totale ». BRAVO est le seul mot à dire à la DDFIP 62 !!





Point 6 :

Bilan 2022 de formation professionnelle et plan prévisionnel de formation 2023

Pour ce qui concerne le bilan 2022 de la formation professionnelle, la Direction nous a communiqué un fichier au format Pdf de 18 pages. Ce document est consultable depuis la page d'accueil de ce C S A L sur notre site Internet Local.

Pour l'année 2023, le plan local de formation reprend un volume de formations habituellement proposées pour couvrir les besoins traditionnels des services et accompagner les changements de métiers. L'examen des demandes de formations déposées via Sem@for permettra d'adapter l'offre en collaboration avec le CIF de Lille. L'offre de formation sera également établie après exploitation des éléments issus des échanges avec les chefs de service et les divisions métiers dans le cadre des dialogues de gestion en fonction des besoins identifiés. Le plan local de formation comprend notamment :

1°) Formations dites récurrentes (en présentiel et e-formations) : marchés publics, prise de fonction HELIOS, initiation fiscalité professionnelle, budgets communaux, RAR début, RAR perfectionnement, Contrôle hiérarchisé de la dépense et Visa de la paye.

2°) Formations complémentaires à destination des agents du PNCD de BETHUNE (ouvert aux autres services, selon les demandes) Revenus fonciers ordinaires , Revenus fonciers - dispositifs particuliers, Valeurs mobilières, revenus et valeurs mobilières, Réglementation et contrôle ISF/IFI



Dynamisation du vivier de formateurs locaux Le vivier de l'équipe locale de formation se compose de 156 agents actifs (ayant animé au moins une formation au cours des 3 dernières années). Compte tenu de départs en retraite, de promotions et de mutations de formateurs, le service de la formation professionnelle cherche constamment à étoffer ce vivier de formateurs.

Afin de le dynamiser, 2 réunions vont être programmées au cours du second trimestre 2023 en collaboration avec le CIF de Lille à destination : - des animateurs appartenant au vivier de formateurs - des agents souhaitant intégrer ce vivier

Appropriation de l'application SEMAFOR et actions de communications

L'application SEMAFOR qui est ouverte aux agents et responsables de services depuis le 25 octobre 2022 est centrée sur l'agent et conçue pour le rendre acteur de sa formation. Elle est désormais le point d'entrée unique vers l'intégralité de l'offre de formation de la DGFIP et permettra une gestion entièrement dématérialisée. En complément des actions de communications d'ores et déjà menées en 2022, le service de la formation professionnelle a demandé en février 2023, la création d'un cadre dédié à l'application SEMAFOR dans Ulysse 62. Les agents et les responsables de services pourront y consulter les différents guides.



Des collègues se posent des questions sur le rachat de jours sur leur compte C E T. En effet, ils sont imposés sur leur rachat de jours C E T, alors que dans le secteur privé, les agents peuvent racheter 10 jours par an tout en restant non imposables.

CFTC DDFiP Pas-de-Calais a donc demandé un éclaircissement à la Direction. Cette dernière n'a cependant pas pu éclairer quoi que ce soit sur cette totale et anormale injustice. En effet, cette grande disparité entre public et privé sur le rachat de jours du compte C E T est prévue et paramétrée par la loi. Donc, il n'y aura aucun changement... Quand vous rachèterez des jours sur votre compte C E T, vous serez totalement imposable, et dans le privé, les personnes qui feront comme vous pourront en racheter 10 par an tout en restant non-imposable. « Dura lex, sed lex » (La loi est dure, mais c'est la loi.)



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez plus grand avec la CFTC.

